



DATE	DESTINATAIRES
23/01/23	A Mesdames et Messieurs les membres et partenaires de la Commission Locale d'Information Framatome Romans
EXPÉDITEUR	COPIES
Nicolas DURST	Franck LAUGIER , Directeur de Cabinet Thibaut LODEY , Chef de Cabinet Eric PHÉLIPPEAU , Vice-Président, chargé de la transition écologique, de l'environnement et de la biodiversité
DIRECTION / SERVICE	S/ COUVERT
ENVIRONNEMENT / Environnement Sports Nature (ESN)	Isabelle POCHELON , Chef de service <i>Visé</i> Environnement Sports Nature
RÉFÉRENCE	Laurent TROUILLET Directeur de l'Environnement
C:\Users\d26011486\Desktop\VRAC\i-parapheur\recrutement\	Valérie BÉRANGER Directrice Générale Adjointe Aménagement
CONTACT : NICOLAS DURST	Myriam ROBERT Directrice Générale des Services
TEL : 04 75 79 81 30	OBJET
COURRIEL : cliframatome@ladrome.fr	Compte rendu de l'Assemblée plénière CLI Framatome Romans du 5 décembre 2022
PIÈCES JOINTES : 3	
Présentations diffusées lors de la plénière (CD26, Framatome et ASN)	

COMPTE RENDU DE RÉUNION

L'Assemblée plénière de la Commission Locale d'Information (CLI) Framatome Romans s'est tenue le 5 décembre 2022 de 15h00 à 17h30 et a réuni 27 personnes (13 membres, 12 invités et 2 représentants de la presse locale).

Introduction de la séance plénière - Président de la CLI Framatome Romans (CD26)

Fabien LIMONTA (CD26), Président de la CLI Framatome Romans, ouvre la séance à 15h00 (le quorum étant atteint : 13 membres présents) et souhaite la bienvenue aux membres et partenaires. Il rappelle que la séance est ouverte à la presse qu'il remercie pour sa présence ainsi que Madame Delphine GRAIL-DUMAS, Directrice de Cabinet de la Préfète de la Drôme.

Monsieur LIMONTA rappelle que l'ordre du jour de l'Assemblée plénière a été validé lors de la réunion de Bureau qui s'est tenue le 22 novembre dernier.

Il tient également à remercier Margot DION, chargée de mission au Conseil départemental, qui a assuré le secrétariat ces derniers mois en plus de celui de la CLIGEET.

Un chargé de mission, Nicolas DURST, ayant récemment rejoint la collectivité, prend en charge le secrétariat de la CLI Framatome (à hauteur maximale de 30 % de son temps de travail).

1| Activités statutaires et actualités de la CLI Framatome Romans (Secrétariat de la CLI) (présentation associée annexée au compte-rendu)

Nicolas DURST (CD26) présente les éléments suivants :

– Le contexte organisationnel du secrétariat de la CLI a eu comme conséquence une activité légèrement réduite en 2022. En effet, l'Assemblée plénière de ce jour est la seule de l'année.

Une réunion de Bureau s'est tenue le 4 juillet 2022.

Le dernier trimestre a concentré la majorité des autres rendez-vous :

- Première réunion de préparation de la réunion publique le 12 octobre ;
- Partage de connaissance sur le « cycle du combustible » animé par l'IRSN (Institut de Radioprotection et de Sécurité Nucléaire) le 15 novembre ;
- Réunion de Bureau le 22 novembre, suivie par la deuxième réunion de préparation de la réunion publique ;
- Réunion publique le 23 novembre à l'Espace Charles Bringuier de Chatuzange le Goubet. Celle-ci a réuni une quarantaine de participants et avait pour thématique « La place des activités du site Framatome Romans dans le cycle du combustible ». Les quelques retours obtenus démontrent un niveau de satisfaction globalement positif.

Il est également précisé qu'aucune lettre d'information n'a été publiée en 2022.

– Présentation des axes prioritaires et des perspectives pour 2023. Afin d'assurer sa mission d'intérêt général de suivi, d'information et de concertation, la CLI Framatome Romans orientera son activité de la façon suivante :

- Organiser deux Assemblées plénières, l'une au premier semestre et l'autre au second. Chacune sera précédée d'une réunion de Bureau ;
- Répondre aux sujets en lien avec l'actualité du site et en particulier la mise en place d'un groupe de travail relatif à une enquête publique qui devrait être ouverte en 2023 concernant un projet de fabrication d'Uranium de Retraitement Enrichi (URE). La CLI devrait être consultée par la Préfecture et rendre un avis ;
- Accompagner les membres dans leur acculturation au nucléaire à travers une ou des formation(s) (de préférence et si possible, conjointe(s) avec des membres de la CLIGEET), ou encore une visite de site ;
- Organiser une réunion publique au dernier trimestre 2023 ;
- Publier une lettre d'information, très probablement relative à l'enquête publique.

Pour réaliser l'ensemble de ces actions, la CLI Framatome dispose, pour l'année 2023, d'un budget de 27 968 € qui est financé pour moitié par l'ASN (Autorité de Sécurité Nucléaire) et pour l'autre moitié par le Conseil départemental.

L'enveloppe est légèrement en baisse par rapport à 2022 puisque le recours à un bureau d'étude avait été prévu et provisionné en 2022 pour venir en support dans la consultation relative à l'enquête publique URE.

→ **Le rapport prévisionnel d'activité et budgétaire 2023 est adopté à la majorité des membres présents** (*document joint au compte-rendu*) : 1 vote contre de Roland DESBORDES (CRIIRAD).

→ Un temps d'échange est proposé par Monsieur LIMONTA mais aucune question n'est adressée.

→

2| Actualités du site Framatome Romans – Framatome (la présentation associée est annexée au compte-rendu)

Vincent GIRARD (Directeur Sûreté, Santé, Sécurité, Environnement et Protection Framatome Romans) présente les éléments suivants :

- Point d'actualités 2022
 - Un niveau important d'embauches en 2022 avec une centaine de nouveaux collaborateurs intégrés et formés ;
 - De nouveaux aménagements ont été réalisés sur le site, qui bénéficient d'investissements réguliers : nouvelles voiries, nouveaux chemins piétons, nouvelles signalétiques pour une orientation facilitée sur le site ;
 - Inauguration par le Président de Framatome de la nouvelle zone uranium. Il s'agit d'un nouveau bâtiment nucléaire dont la montée en puissance se fera au fur et à mesure, dans les mois à venir ;
 - Organisation d'une journée qualité (a minima une fois par an) pour rappeler les standards aux collaborateurs et rappeler l'engagement de la Direction sur cet enjeu.

- Point sûreté 2021
 - Vincent GIRARD rappelle la classification INES des événements nucléaires, sur une échelle de gravité de 0 à 7 (le niveau 0 étant un « écart » et le niveau 7 un « accident majeur ») ;
 - Écart déclaré au niveau 1 le 27 septembre 2022 concernant un événement du 21 septembre 2022 au sein de l'atelier pastillage. Lors d'une opération de recyclage en enceinte étanche, un bouteillon a été rempli au-delà de la limite de masse (17 kg) figurant dans les règles générales d'exploitation.

L'opération a été immédiatement stoppée. Le bouteillon a été déplacé dans la hotte de transfert et l'excédent de matière a été aspiré pour revenir à la masse conforme. Le niveau de sûreté de l'installation n'a pas été remis en cause.

L'événement a été classé au niveau 1 de l'échelle INES car il s'agit d'un sujet sûreté et criticité. Causé par le dysfonctionnement d'un capteur, cet incident a nécessité une action technique pour éviter la reproduction d'un tel événement.

- Retour sur l'évènement du 21 septembre 2022 qui a nécessité le déclenchement du Plan d'Urgence Interne (PUI).

Celui-ci s'est produit au sein de la cellule SE9 du bâtiment F2L (activité de fabrication de combustibles pour les réacteurs de recherche et expérimentaux). La cellule en question contient deux étuves et une boîte à gants de reconditionnement de matière. Les étuves permettent d'effectuer des traitements thermiques sous vide. Et la boîte à gants permet de protéger l'opérateur qui manipule la matière nucléaire.

Un pupitre équipé d'un écran d'ordinateur et de deux imprimantes est également installé au sein de la cellule. A côté de celui-ci, il y a quatre poubelles.

A 16h25, la détection automatique incendie est déclenchée dans la cellule, ce qui mobilise immédiatement les équipiers locaux d'intervention. Les portes se ferment automatiquement.

A 16h37, quand les équipiers arrivent sur place, ils constatent que le feu est avéré avec un fort dégagement de fumée.

Les équipiers internes sont appuyés par le renfort des pompiers de la ville de Romans.

A 16h55, une première intervention est engagée par un binôme d'équipiers locaux.

Le foyer de l'incendie n'étant pas détectable visuellement, la source a pu être détectée grâce à une caméra thermique.

A 17h04, il a été décidé de déclencher le Plan d'Urgence Interne (PUI) et donc le grèvement de l'ensemble des cellules en interne.

A 17h55, le feu est considéré comme maîtrisé et éteint à 18h10.

Le PUI a été levé à 19h45 sur accord de la Préfecture et de l'ASN.

Cette dernière est également venue sur site en inspection réactive vers 22h30.

Il a pu être identifié que la source de l'incendie est un matériel électronique (une imprimante). Il a été mis sous scellé et sous surveillance permanente (caméra) pour s'assurer d'une non reprise du feu.

L'incendie n'a touché que le pupitre et les poubelles installées à proximité. Il n'y a pas eu de dégradation de la sectorisation incendie (c'est-à-dire les portes) et les équipements contenant de la matière sont restés intègres.

Des contrôles ont été réalisés à divers points des installations :

- absence de contamination surfacique dans la cellule SE9 ;
- absence de contamination atmosphérique dans le couloir ;
- aucune contamination surfacique mise en évidence à l'extérieur du bâtiment ;
- et les balises installées aux quatre points cardinaux du site n'ont pas montré de valeurs anormales en termes de contamination atmosphérique.

L'IRSN est également venu sur site pour réaliser des analyses qui n'ont rien révélé d'anormal.

A la lumière de tous ces éléments, l'évènement a été classé au niveau 0 de l'échelle INES.

Une expertise a été réalisée sur les périphériques électroniques qui montrerait une défaillance d'une imprimante.

Plusieurs actions ont été prises après cet incident :

- La vérification sur tout le site des pupitres ou supports sur lesquels sont installés du matériel électronique et, le cas échéant, les éloigner d'une charge combustible (des poubelles, par exemple) ;
- La vérification du bilan de puissance des appareils branchés sur une multiprise en s'assurant de la comptabilité avec la puissance de celle-ci.

→ Un temps d'échange est ouvert avec les membres et partenaires

- Pierre MOULIN (FRAPNA Drôme) : Il adresse la remarque que le délai pour intervenir et éteindre l'incendie peut paraître long. D'autant plus qu'a été évoquée la chaleur de la porte, ce qui laisse à penser d'une intensité certaine de l'incendie. Par ailleurs, il demande si ce genre de risque (matériel électronique sur un site à risque) a déjà été évalué. Enfin, il trouve étonnant le classement de cet évènement au niveau 0 de l'échelle INES.

Réponses de Vincent GIRARD : avant d'intervenir, il était important de réaliser les bons diagnostics pour agir de la manière la plus adaptée, et cela demande un peu de temps.

Concernant la chaleur de la porte, le rayonnement était en effet suffisamment fort pour faire en sorte que celle-ci soit chaude. Il précise également qu'il y a une limite de matériel en termes de densité calorifique dans toutes les pièces contenant de la matière nucléaire et ce, afin de limiter les risques d'incendie et/ou de son développement.

Enfin, le classement de l'évènement a été proposé par l'exploitant et validé par l'ASN. Au regard des conséquences de celui-ci, l'échelle 0 était la plus adaptée.

Compléments de réponse de l'ASN : les systèmes et la conduite opérationnelle de l'exploitant ont bien fonctionné. La sectorisation a bien été définie, la ventilation est passée en mode réduit et aucune trace de radioactivité n'a été retrouvée dans les filtres, dans la cellule, les locaux adjacents et en sortie cheminée. Les parois de la boîte à gants ont été retrouvées intègres. Enfin, les prélèvements et les analyses réalisés n'ont révélé aucune trace de radioactivité et donc aucun impact sur les populations et l'environnement.

- Roland DESBORDES (CRIIRAD) : Il remercie tout d'abord l'exploitant pour la présentation détaillée et relève que la communication a été claire et rapide auprès des membres de la CLI et de la presse.

Il tient à renouveler sa demande que les membres de la CLI intéressés, soient directement destinataires des informations de ce type, transmises par l'exploitant.

Enfin, Monsieur DESBORDES rejoint l'avis précédent sur le classement de cet évènement qu'il considère comme sous-évalué.

Réponse de Fabrice DUFOUR (ASN) : L'échelle INES est encadrée et définie par l'AIEA (Agence Internationale de l'Énergie Atomique) ; les critères sur le classement des événements sont clairement établis. A ce titre, et comme déjà évoqué précédemment, le classement proposé par l'exploitant a bien été validé par l'ASN.

Monsieur DESBORDES n'est pas d'accord puisque, selon lui, les critères ne sont pas si précis et peuvent laisser place à une certaine interprétation.

Monsieur LIMONTA entend la demande de Monsieur DESBORDES quant à l'élargissement de la liste de diffusion. Il précise que le chargé de mission n'a pas d'astreinte et que la communication est relayée dès qu'il en a connaissance.

Monsieur GIRARD complète en précisant que la liste des destinataires est formalisée dans le PUI.

Monsieur DESBORDES souhaite savoir ce qu'il en est de l'information et de la communication auprès des acteurs locaux.

Madame GRAIL DUMAS (Préfecture) précise que la CLI est destinataire des communiqués et centralise les informations avant de les transmettre à ses membres. De plus, le mail n'est pas forcément le moyen le plus sûr (les listes de diffusion ne sont pas toujours évidentes à maintenir à jour).

Par ailleurs, il y a des conventions avec les médias pour communiquer auprès des populations. C'est le moyen qui permet de diffuser le plus largement et le plus directement, sans faille. La Préfecture précise qu'un nouveau dispositif d'alerte a été lancé par le Gouvernement : FR ALERT. (NDLR : celui-ci permet d'envoyer des notifications sur le téléphone mobile des personnes présentes dans une zone confrontée à un grave danger [catastrophe naturelle, accident biologique, chimique ou industriel, acte terroriste...] afin de les informer sur la nature du risque, sa localisation et sur les comportements à adopter pour se protéger).

L'exploitant complète en disant que la liste de diffusion est déjà très longue et qu'il n'est pas possible de l'élargir davantage. Le premier communiqué de presse doit être diffusé dans les trente minutes qui suivent le déclenchement du PUI. Les médias sont les mieux placés pour passer l'information au plus grand nombre et le plus rapidement possible.

- Jacques BONNETAUD (Société Française d'Énergie Nucléaire – SFEN) : Il pose la question du retour d'expérience et donc de savoir quelles sont les leçons à tirer de cet évènement.

Réponse de Monsieur GIRARD : la question se pose d'éventuellement couper l'alimentation de tout appareil électrique qui n'est pas sous surveillance permanente. Le partage de cet évènement a été fait avec l'ensemble des sites Framatome et d'autres partenaires dont Orano.

De part les échanges avec les pompiers du SDIS26, l'origine exacte du sinistre ne serait probablement jamais connue.

- Jean-Marc ANDRE (Mairie de Chatuzange-le-Goubet) : Si le feu vient d'une imprimante, est-ce que les analyses nécessaires ont été réalisées ? Y a-t-il une procédure pour vérifier qu'il n'y a pas de surcharge des multiprises ?

Réponse de Vincent GIRARD : Tous les matériels utilisés (et donc les multiprises) sont référencés et nomenclaturés. Il y a par ailleurs une procédure qui prévoit un calcul de puissance afin de s'assurer de la charge maximale acceptable.

- Alain LAVEDRINE (CFE-CGC) : Il y a beaucoup d'équipements électroniques qui restent sous tension très longtemps. Il souhaite préciser que des systèmes existent aujourd'hui pour couper automatiquement du matériel. Il pourrait ainsi être opportun de prévoir ces spécificités dans les cahiers des charges au moment des achats.

3| Actualités de l'Autorité de Sûreté Nucléaire (ASN) (la présentation associée est annexée au compte-rendu)

Marie-Laure SEMY, Inspectrice de la radioprotection et de la sûreté nucléaire à l'ASN présente les éléments suivants.

Il est précisé que, comme il n'y a pas eu d'Assemblée plénière au premier semestre, les bilans portent également sur l'année 2021.

– Rappel du processus de contrôle et d'évaluation

- L'ASN intervient à différents niveaux et sur différents domaines pour évaluer un site :
 - les inspections réalisées sur le site,
 - le processus de réexamen périodique des installations,
 - l'examen des rapports d'analyse des événements significatifs,
 - le contrôle des dossiers transmis,
 - l'analyse des bilans périodes relatifs à l'environnement,
 - le suivi des engagements pris par l'exploitant et de leur respect.

– Bilan des inspections en 2021

18 inspections ont été menées en 2021. Il y a davantage d'évènements de niveau 1 et davantage d'inspections réactives (problèmes de criticité, problèmes sur la conformité des ancrages des équipements et problèmes liés à l'agrément environnemental du laboratoire d'analyses qui s'est mal déroulé).

- En points positifs, les éléments suivants ont été relevés par l'ASN :
 - Les progrès sont visibles sur la thématique déchets (déploiement des règles, traitement du passif) ;
 - Processus de déclarations maîtrisé et analyse par sondage satisfaisante des dossiers de modifications correspondants ;
 - Engagements respectés concernant l'installation TRIGA. Redémarrage fin décembre 2021 (fusion) ;
 - Robustesse de l'organisation des travaux d'été côté combustible de puissance.
- En points d'amélioration :
 - Processus de surveillance des prestataires à réorganiser et renforcer ;
 - Nouvelles non-conformités identifiées lors des investigations complémentaires sur les ancrages sismiques du site ;
 - Améliorer la préparation des opérations de lutte contre l'incendie ;
 - Agrément du laboratoire agréé conservé au prix d'un plan d'actions ambitieux ;
 - Être vigilant sur les reports successifs de délais des engagements pris auprès de l'ASN.

– Les événements significatifs

22 événements significatifs ont été signalés en 2021 (vs 18 en 2020 et 24 en 2019) dont 6 événements significatifs de niveau 1 – chiffre plus significatif que par le passé ; 2 événements liés à la radioprotection ainsi que 2 événements liés à l'environnement avec une fuite de lubrifiant (hors zone nucléaire) et des pertes de surveillance des rejets au niveau de plusieurs émissaires.

Entre autres, 27 % de ces événements portent sur la criticité, 18 % sur les contrôles et essais périodiques et 14 % sur la rigueur d'exploitation.

Framatome a mis en place un plan ambitieux fin 2021 pour éviter ce niveau important d'évènements significatifs.

- Les points positifs :
 - La présentation à chaud des événements est réalisée de manière détaillée ;
 - La qualité des Comptes Rendus des Évènements Significatifs (CRES) est globalement satisfaisante ;
 - Présentation à l'ASN des Évènements Intéressants la sûreté (EI).
- Les points à améliorer :
 - Une attention doit être portée aux délais d'envoi des CRES ;
 - Le plan d'actions initiées par rapport au nombre important d'évènements significatifs liés à la criticité doit être suivi et mené à son terme ;

- Une vigilance particulière doit être maintenue sur la thématique des contrôles et essais périodiques ;
- Éviter des dérives concernant une mauvaise critérisation observée sur les Évènements Intéressants fin 2021. L'ASN a, en effet, demandé certaine reclassification.

– Les dossiers d'instruction :

15 dossiers d'autorisation ont été déposés en 2021 et 12 d'entre eux ont été instruits et autorisés.

Fin 2021, a eu lieu la réunion des INB (Installations Nucléaires de Base) 63 et 98, à la suite de la demande faite par Framatome le 21 février 2019. La Mission Sûreté Nucléaire et Radioprotection (MSNR) a saisi l'ASN pour instruction qui a transmis un avant-projet de décret le 14 septembre 2021. Le décret n°2021-1782 publié au JO du 26 décembre 2021 autorise la réunion des installations nucléaires n°63 et n°98 au sein d'une installation de base unique n°63-U dénommée « Usine de fabrication de combustibles nucléaires » et située sur la commune de Romans-sur-Isère (Drôme).

Pour cette fin d'année 2022, l'exploitant doit finaliser les versions uniques des plans de démantèlement, du Plan d'Urgence Interne, l'étude d'impact et l'étude de maîtrise des risques de l'installation. De plus, un rapport de sûreté et les règles générales d'exploitation de l'installation unique sont attendues pour le 28 juin 2023.

– Ré-examens périodiques : les démarches sont d'ores et déjà engagées pour le prochain (qui a lieu tous les 10 ans).

En juillet 2020, Framatome a transmis le Dossier d'Orientation du Ré-examen du prochain ré-examen. Ce dossier explique comment l'exploitant compte s'organiser pour ce ré-examen, quels sont les principaux enjeux identifiés, ...

L'ASN a répondu en novembre 2021 pour que certains points d'attention, déjà identifiés, soient bien pris en compte.

L'ensemble des éléments évoqués permettent ainsi à l'ASN d'émettre un avis global sur la sûreté du site et de soumettre des axes de travail pour améliorer les aspects sur lesquels l'exploitant pouvait être en retrait.

– Avancement du dossier DARPE (Demande d'Autorisation de Rejets et de Prélèvements d'Eau) :

Le dossier date de 2020. Une première validation du collège de l'ASN a été apportée en juin 2021. La CLI a été consultée et a rendu son avis en 2021.

L'ASN s'est basée sur un SDAGE qui a été modifié dans l'intervalle. Aussi, l'ASN a dû prendre en compte les modifications de celui-ci pour, au final, rendre ses décisions le 08 septembre 2022. L'homologation par le MSNR (Mission de Sûreté Nucléaire et de la Radioprotection) est toujours en attente.

– Projet URE (Uranium de Retraitement Enrichi) :

EDF a sollicité Framatome pour la fabrication de combustibles avec de l'URE à partir de 2023 et pour environ 10 ans.

Framatome Romans bénéficie d'ores et déjà d'une autorisation pour fabriquer du combustible avec une teneur inférieure ou égale en uranium 232 à 15ppb (partie par milliard) et pour une quantité de 150 tonnes d'URE.

Néanmoins, EDF demande à monter jusqu'à 30ppb au niveau de la teneur et pour une capacité de production augmentée à 300 tonnes.

En 2023, la production pourra reprendre selon les modalités déjà autorisées.

Pour aller plus loin, le décret d'autorisation doit être modifié.

C'est à ce titre que Framatome a déposé un dossier de modification substantielle en décembre 2020 auprès du Ministre chargé de la transition énergétique qui a lui-même sollicité la MSNR.

La MSNR a saisi l'ASN pour prendre en charge le dossier. Cette dernière a étudié le dossier depuis le 29/07/2021.

Une demande de compléments a été adressée à l'exploitant. Une fois ces derniers obtenus et une fois que l'ASN a jugé le dossier complet, elle a saisi son expert l'IRSN. L'avis est attendu pour la fin d'année 2022.

Lorsque l'avis technique sur le dossier sera rendu, l'ASN devra saisir la Préfecture pour lancer une enquête publique qui devrait se dérouler courant 2023.

L'ASN collectera les différents retours et avis rendus (dont celui de la CLI) pour proposer un avant-projet de nouveau Décret d'Autorisation de Création (DAC).

Cet avant-projet sera finalement soumis au Ministre pour validation définitive.

➔ **L'intervention étant achevée, un temps d'échange est ouvert avec les membres et partenaires**

- Roland DESBORDES (CRIIRAD) : s'agira-t-il d'une nouvelle INB ?
Réponse de l'ASN : c'est une modification du décret mais pas une nouvelle INB.
- Roland DESBORDES : dans quelle catégorie est classé l'URE qui vient d'être livré en France par bateau en provenance de Russie et comment arrivera-t-il à Romans ? Quelle est la nature des combustibles enrichis qui reviennent de Russie aujourd'hui ?
Réponse de Fabrice DUFOUR (ASN) : Framatome a l'autorisation de produire de l'URE à 15ppb.
Réponse de Vincent GIRARD (Framatome) : les cylindres sont conditionnés dans des coques de transport et conformes à la réglementation du transport des matières nucléaires. Le tout est acheminé par la route jusqu'à l'établissement.
- Roland DESBORDES : l'URE est très différent en termes de radiation par rapport à l'UNE.
Réponse de Vincent GIRARD : on retrouve des radionucléides qui présentent une attention particulière en termes de radioprotection.
- Roland DESBORDES : l'exploitant va modifier de façon substantielle son installation. Quelles sont donc les conséquences en termes de radioprotection ? Et le transport pose vraiment question.
Réponse de Vincent GIRARD : les règles en matière de transport de matières nucléaires sont respectées. Les caractéristiques de radioprotection aux postes de travail sont prises en compte et l'ont déjà été dans le cadre des campagnes d'URE réalisées depuis les années 1990. Framatome sait travailler avec ces caractéristiques et on s'y prépare.
Roland DESBORDES rétorque que cela fait 10 ans que l'exploitant a stoppé la fabrication d'URE.
Réponse de Monsieur GIRARD : des moyens importants sont mis en œuvre pour former et accompagner les salariés (anciens et nouveaux). Les premières campagnes vont débuter en janvier 2023 après une phase de préparation sur des maquettes. La conception des équipements a été adaptée selon les retours des utilisateurs.
- Roland DESBORDES : l'exploitant dispose-t-il d'une vision à plus long terme ?
Réponse de Vincent GIRARD : dans un marché de l'énergie très compliqué et dérégulé, il est difficile de réaliser des prévisions précises sur les plans de charge malgré des programmes établis avec un acteur et client clé (EDF). Le plan de charge 2023 est toujours, par exemple, en cours de construction.
- Roland DESBORDES : qu'en est-il des déchets déposés dans la décharge Chambard, à proximité de Romans ? En effet, rien n'a pu être trouvé en Préfecture pour dire que la surveillance du site ne doit plus être assurée.
Réponse de Vincent GIRARD : le dossier doit être repris et un retour pourra être fait aux membres de la CLI en 2023.
Réponse de Fabrice DUFOUR : il pourrait être pertinent de recontacter la DREAL qui est la police des ICPE (Installations Classées Pour l'Environnement).
Mais Roland DESBORDES évoque le fait qu'il est compliqué de trouver le bon interlocuteur pour obtenir les informations.
- Alain LAVEDRINE (CFE-CGC) : Questionne sur les ancrages et leur problème de conformité. S'agit-il d'ancrages anciens ? Est-ce que les normes ont changé ? Est-ce que les spécifications n'ont pas été respectées lors de leurs installations ?

Réponse de Marie-Laure SEMY (ASN) : il s'agit plutôt d'ancrages récents. Ceux-ci sont mis en œuvre par des opérateurs qui ont des compétences très spécifiques et pour cela Framatome fait appel à un partenaire spécialisé. A certains endroits, les prescriptions initiales n'ont pas été respectées. Il s'agit donc d'un écart par rapport à ce qui est fait en conception. Des études sont en cours afin de trouver les solutions à mettre en œuvre.

3| Intervention de la Préfecture de la Drôme

Monsieur Patrice LE CLOIREC (Bureau de la planification et de la gestion de l'évènement) souhaite tout d'abord apporter une précision sur le périmètre géographique de l'enquête publique.

Ce dernier correspond à celui du PPI (Plan Particulier d'Intervention), à savoir 600 mètres autour des installations. Toutefois, il est prévu d'élargir aux communes voisines avec des permanences qui seront assurées à Romans et Saint-Paul-lès-Romans. Les autres communes seront informées et il sera possible d'échanges auprès d'une adresse mail.

Enfin, un exercice de gestion de crise sera organisé les 1^{er} et 2 mars 2023 par la Préfecture avec possibilité pour 4 membres de la CLI de venir en observateurs au COD (Centre Opérationnel Départemental) le 1^{er} mars au matin.

Il a été convenu que le secrétaire de la CLI Framatome Romans fera partie de ce contingent.

Nicolas DURST précise ainsi qu'une communication spécifique sera faite en début d'année 2023 à l'ensemble des membres de la CLI afin de faire un appel à volontariat.

Un choix sera réalisé pour assurer la meilleure représentativité des collègues.

Monsieur Fabien LIMONTA lève la séance à 17h30 et remercie l'ensemble des membres pour leur présence, ainsi que les intervenants pour leurs présentations.

Fabien LIMONTA

Président de la CLI Framatome Romans



